EDITORIAL

A deux jours des élections, il est possible de se faire une première idée de la place des femmes à la Chambre et au Sénat. 36,51% de femmes à la Chambre (34,67% en 2003) et 30% de femmes au Sénat (37,5% en 2003). Ces résultats seront encore modifiés par le jeu des suppléances ainsi que par la prise en compte au Sénat des élues issues des régions et communautés et des cooptations. Est-ce suffisant quand on pense que les listes étaient paritaires ?

Par contre, il est impossible de dire avant des négociations gouvernementales qui seront longues et difficiles si notre mémorandum dont vous trouverez ici le texte, sera pris en compte par le prochain gouvernement. Je retiens cependant de la campagne électorale que les femmes, tout parti confondu, y furent fort actives et concrètes dans leurs revendications. Puissent-elles avoir le maximum d'influence dans les prochaines instances !

Ce mois-ci, le CFFB lance une nouvelle initiative : une Commission 'Jeunes femmes' organise un cycle de « Dîners féministes » sous la présidence de Maïté Abram, notre Vice-Présidente. Question de sensibiliser au féminisme des femmes jeunes, qui disent si souvent « je ne suis pas féministe mais… ».C'est aussi une manière d'assurer la relève, un des principaux objectifs de ma présidence… Bon vent et mille succès à la nouvelle Commission !

M.Willame-Boonen, Présidente

SOMMAIRE

Editorial..... p1

Actualités CFFB

Santé des femmes : pourquoi pas une Cellule fédérale ?..... p2

Prix Femme de l'Année..... p4

Qu'attendons-nous du prochain Gouvernement p6

Egalité femmes-hommes : que propose-t-on aux femmes dans les programmes des partis ?..... p8

Créances alimentaires : suivi et…. pas fin !..... p9

1000 femmes pour la Paix p10

« Egalité, laïcité et mixité » : sommes-nous toutes d'accord ? p11

Enquête : rôle des femmes au sein de la famille p12

Tristesse p15

Agenda p15

Santé des femmes : pourquoi pas une cellule fédérale ?

Le 19 avril dernier, une centaine de femmes (et quelques hommes aussi !), ont assisté au Colloque organisé au Sénat, sous l'autorité de Madame la Présidente Lizin, suite à la demande exprimée par la Commission Santé du CFFB.

Ce colloque faisait suite au dépôt, par la Sénatrice Nathalie de T'Serclaes, d'une proposition de résolution (cosignée par les parlementaires C. Nyssens, A-M Lizin, S. de Bethune et F. Talhaoui) relative à la prise en compte de la dimension du genre en matière de santé et à la création d'une cellule "Santé des femmes" auprès du Service public fédéral Santé publique.

Cette résolution (elle se trouve sur le site http://www.senate.be) relève qu'à travers les enquêtes de santé, essentiellement celles de l'Institut de Santé publique réalisées par interview en 2004, il existe des différences sensibles entre hommes et femmes. Notamment pour certaines pathologies, comme la migraine (9% de femmes contre 3,7% d'hommes), la dépression (9,7% de femmes contre 5,7% d'hommes), la polyarthrite (3 femmes pour 1 homme), l'anorexie qui touche essentiellement les adolescentes, les cystites chroniques (2,7 fois plus fréquentes chez les femmes), les troubles de la thyroïde. La précédente enquête, qui date de 2001, avait également montré que les femmes souffraient davantage d'anxiété, de dépression et des conséquences de violences conjugales.

Depuis plusieurs années, notre commission demande que la dimension du genre soit intégrée dans la recherche médicale et dans la formation à la profession médicale. Cette demande a été reprise dans la résolution ci-dessus.

Madame Lizin a ouvert la séance, suivie par notre Présidente, Madame Willame qui a rappelé les chiffres avancés par les enquêtes de santé publique et a insisté sur le fait qu'une structure "santé des femmes" au sein du SPF Santé Publique sensibiliserait les politiques sur ces problématiques. Il s'agirait de travailler en réseau avec les chercheurs, les responsables de la santé aux niveaux fédéral, communautaire et régional, ainsi qu'avec les associations.

Le public, très attentif, a beaucoup apprécié les interventions des oratrices, particulièrement au fait de la situation: **Isabel Yordi**, responsable du genre à l'Organisation mondiale de la santé, a parlé de l'inclusion de la notion de "genre" (prise en compte des différences biologiques et sociales) dans les travaux de l'OMS. Bien que les questions de "genre" concernent autant les hommes que les femmes, l'organisation a créé le Département « Genre et santé de la femme », qui doit jouer un rôle particulier en tant que défenseur de la *santé des femmes* (http://www.who.int/gender/fr/index.html).

France Kittel, Professeur à l'Ecole de Santé publique de l'ULB, a donné quelques exemples d'inégalités de santé entre les hommes et les femmes, en se basant sur les chiffres de la dernière enquête de santé de l'Institut de Santé publique, ainsi que sur les recommandations récentes

du Conseil de l'Europe pour l'inclusion du genre (gender) dans les politiques de santé. Elle a souligné le fait que bien que l'espérance de vie soit supérieure à celle des hommes, à tout âge, le nombre de problèmes de santé est significativement plus prévalent chez les femmes que chez les hommes. Elle a également mentionné le fait que, globalement, les conditions de vie et de travail des femmes sont moins favorables que celles des hommes.

Mileen Konincks, Conseillère au Cabinet du Ministre de la Fonction publique et de l'Egalité des Chances, a présenté la nouvelle loi sur le gender mainstreaming. Cette loi, parue au Moniteur Belge le 13 février 2007, a pour but de garantir l'égalité hommes/femmes à travers tout le processus des décisions politiques (Service public fédéral Emploi, Travail et concertation sociale : Loi du 12 janvier 2007, visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales).

Carole Sereni, Neurologue à l'Hôpital Bellan à Paris, a rédigé avec son mari, médecin hospitalier lui aussi, un ouvrage observant que l'expression des maladies n'est pas la même chez l'homme et chez la femme et que les réactions aux traitements sont différentes ("On ne soigne pas les femmes comme les hommes" Daniel Sereni, Carole Sereni. Editions Odile Jacob, 2002). Outre la spécificité sexuelle, la femme et l'homme ne sont pas identiques dans plusieurs domaines biologiques. Les auteurs militent en faveur d'une médecine et d'une recherche biomédicale qui prennent en compte ces particularités. Lors du colloque, Mme Sereni a parlé de la *douleur* chez les femmes : la migraine, la polyarthrite rhumatoïde, la fybromialgie.

Géraldine Luddy, responsable à Dublin du « Women's Health Council », a mis sur pied, en 1997, une structure Femmes et santé dont le rôle consiste en la rédaction d'avis sur des projets politiques. Le « Council » a également mis en place des instruments permettant de sensibiliser les politiques à cette problématique. Mme Luddy estime qu'en attendant la mise en place d'une cellule « prise en compte du genre », le Women's Health Council doit être maintenu.

La séance a été clôturée par A.M. Bastin, présidente de la commission santé du CFFB.

Si vous désirez obtenir les documents de ce colloque (de préférence par email), vous pouvez en faire la demande à Monique Bargibant (cffb@amazone.be).

Liens utiles pour des informations complémentaires

CANADA
www.**femmes**ensante.ca/
www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/women-**femmes**/index_f.html
www.cwhn.ca/indexfr.html

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
www.who.int/gender/fr/index.html
http://www.who.int/gender/links/fr/

Irlande
www.whc.ie

UNION EUROPEENNE
http://ec.europa.eu/health-eu/my_health/women/index_fr.htm

Prix Femme de l'Année

7 candidates concourraient au Prix Femme de l'Année 2007, proposées par des journalistes et par des associations membres du Conseil. Il s'agissait, par ordre alphabétique de :

Marie-Rose Armesto, cette *journaliste*, récemment décédée, avait réveillée les consciences au travers d'un parcours professionnel exemplaire pour toutes les femmes. Grâce à elle, les reportages du JT de RTL ont revêtu des yeux de femme.

Anne Bourguignont, *Procureur du Roi* à Liège, a souvent marqué l'actualité judiciaire de notre pays. Mais ce qui a retenu l'attention, ce sont avant tout les actions qu'elle a entreprises dans le cadre des violences conjugales au sein du couple, violences dont sont principalement toujours victimes les femmes.

Anne Bourguignont 2ème place à droite

Josée Deriu est *femmes d'affaires* et particulièrement active dans le développement des équipes féminines, non seulement au sein de son entreprise mais aussi dans le réseau des collaborateurs intérimaires, un secteur où les femmes sont souvent plus fragilisées et font partie du groupe « cible », à savoir chômeuses de longue durée, plus de 45 ans, etc …

Josée Deriu à gauche

Corinne Hubinont est *Docteur en Médecine et Spécialiste en Gynécologie-Obstétrique*. Une femme mais aussi une mère qui consacre tout son savoir, ses expériences et son temps aux femmes dans ce qu'elles ont ou espèrent avoir de plus précieux : la maternité, notamment dans les situations les plus complexes ou les plus difficiles.

Yaël Naze est *Astrophysicienne.* La preuve que les sciences au féminin sont tout à fait possibles, même au plus haut niveau. Elle a récemment écrit un livre très documenté sur le rôle joué par les femmes en astronomie et en astrophysique, grâce auquel les découvertes faites par les femmes dans ce domaine sont particulièrement mises en avant.

Flavia Shaw-Jackson, *fondatrice de FACE for Children in Need*. Très sensible à la souffrance des enfants et aux injustices commises à leur égard, elle lance les bases de son action en Egypte : ouverture d'un Centre d'Accueil pour enfants de la rue et d'un Grand orphelinat pour bébés abandonnés, construction d'un dispensaire d'urgences, service d'aide aux ma-

mans, apprentissage d'un métier par celles-ci, crèche, école maternelle …

Jeanne Vercheval, Suzanne Van Rokeghem et Jacqueline Aubenas sont les 3 *auteures* du livre « Des Femmes dans l'histoire en Belgique, depuis 1830 ». Toute leur vie, elle ont oeuvré à la cause des femmes, conscientes d'avoir à accomplir un devoir de mémoire envers toutes les femmes qui ont lutté, en Belgique, pour la solidarité et l'émancipation féminines.

Jeanne Vercheval

Quelques membres du Jury

Le jury - composé de journalistes, de la-présidente du CFFB, Magdeleine Willame, ainsi que de Maïté Abram, l'une des vice-présidentes - a octroyé le Prix Femme de l'Année 2007 à Yaël Naze dont la candidature avait été présentée par le Centre féminin d'éducation permanente. Les membres du jury ont voulu ainsi mettre en lumière un parcours exceptionnel de scientifique au cœur même du secteur très masculin qu'est l 'astrophysique. Une mise en avant qui devrait servir de modèle dans un secteur crucial pour le devenir de notre société mais trop souvent boudé par les jeunes, en particulier par les filles. Enfin, il s'agissait de souligner le souci de partage du savoir scientifique qu'exprime la lauréate à travers ses qualités d'écrivaine, contribuant ainsi à l'histoire des femmes.

La Présidente et Yaël Nazé

A noter qu'une mention d'honneur a été attribuée, à titre posthume, à la journaliste Marie-Rose Armesto, trop tôt disparue.

La sœur de MR Armesto et M.Abram, Vice-Présidente du CFFB qui a participé au Jury

Qu'attendons-nous du prochain gouvernement ?

Les électeurs ont choisi leurs candidats. L'heure est à la formation d'une nouvelle majorité. Le CFFB n'a pas attendu la formation de celle-ci pour exprimer ses attentes mais a présenté aux différents partis démocratiques, sous forme de memorandum et bien avant les élections, ses propositions et requêtes pour le prochaine législature.

Que préconise ce memorandum ?

1. Gender mainstreaminq

Comme prévu dans la nouvelle loi du 12.01.2007 (concernant le rapport « Pékin » et la création des bureaux de genre dans tous les ministères), prendre sans tarder les arrêtés d'application (Art 3.2, 6 et 8) afin de pouvoir passer à sa mise en œuvre.

2. Gouvernance

Faire de l'Egalité des chances entre hommes et femmes une compétence ministérielle spécifique, différenciée de l'égalité des chances, jouissant d'un budget propre et transversal compte tenu de la loi du 12.01.2007.

Lors de la constitution des prochaines listes électorales, appliquer le principe de « la tirette », alternance d'une femme et d'un homme, au moins sur les 6 premières et les 4 dernières places.

3. Economie

Pour lutter contre l'inégalité salariale, et comme l'a révélé le projet européen EVA, réaliser une nouvelle classification des fonctions, analytique et sexuellement neutre. Stimuler aussi les entreprises à la prendre en compte dans le cadre de la concertation sociale.

Rendre effective la mise en œuvre de mesures adaptées pour stimuler l'entreprenariat féminin.

Activer un programme de soutien pour l'orientation et la formation des filles dans les secteurs des technologies de pointe.

Créer un label « égalité Femmes-Hommes » indépendant du label « diversité ». Dépasser la simple adhésion à une charte de bonnes intentions pour induire une vraie mise en œuvre d'un nouveau pacte social, évalué régulièrement.

4. Lutte contre la pauvreté des femmes

Augmenter l'écart (minimum 20%) entre les revenus professionnels réels et les revenus de compensation, pour rendre le travail plus attractif.

Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Fonds de créances alimentaires en assurant davantage sa visibilité. Etendre son champ d'application, comme prévu initialement dans la loi, en supprimant le plafonnement des revenus.

Tenir davantage compte dans le calcul des pensions des périodes de suspension de carrière (éducation des enfants, care, temps partiel involontaire, etc.). Assouplir les possibilités de cumul d'une pension de survie avec des indemnités de maladie, allocations de chômage,...

5. Sécurité sociale

Conserver la sécurité sociale comme une compétence fédérale.

Mettre sur pied dans chaque parti un groupe de travail sur l'individualisation

des droits en matière de sécurité sociale. Ce travail prospectif pourrait enrichir le débat pluraliste.

Supprimer la notion de cohabitant.

Rétablir proportionnellement l'allocation de chômage en cas d'obligation de passage au temps partiel.

6. Justice

Créer une section Tribunal de la Famille au sein du Tribunal de Première Instance, comme promis en 2003.

Améliorer la loi sur le divorce votée en avril 2007.

Augmenter les moyens pour appliquer les nouvelles mesures de lutte contre les violences intrafamiliales ou entre partenaires, comme par exemple :

- mieux financer les différents lieux d'accueil pour les victimes
- installer un numéro d'urgence pour l'ensemble de la Belgique
- soutenir les associations de terrain ainsi que tous les réseaux qui travaillent sur cette problématique de violences et qui s'adressent aussi bien aux victimes qu'aux auteurs
- donner plus de moyens financiers aux professionnels tant pour leur formation que pour l'encadrement des auteurs de violence
- veiller à l'application de la COL 4 (*) dans tous les Parquets en Belgique.

(*) Circulaire commune 2006 de la Ministre de la Justice et du Collège des Procureurs Généraux relative à la politique criminelle de violence dans le couple.

Créer un Bureau du genre au sein de l'Office des Etrangers et du CGRA, afin d'accentuer la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment envers les réfugiées, victimes de mariages forcés, de mutilations génitales, etc. Ces femmes devraient être obligatoirement reçues par une femme formée à cet effet. L'octroi d'un statut de réfugié devrait tenir compte des violences subies par les femmes dans certains pays ne respectant pas les droits humains.

Octroyer un statut de réfugié individualisé plutôt qu'au seul chef de famille.

Modifier la loi du 14.7.1991 sur les pratiques du commerce et de l'information des consommateurs en imposant un respect de la dignité humaine et en créant un code de déontologie contraignant dans les professions concernées (production, publicité), ceci afin de ne pas reproduire les stéréotypes machistes ou de ne pas encourager des modèles de société conditionnant les relations entre les femmes et les hommes.

7. Relations internationales

Suivre les recommandations de la Commission Femmes et Développement en matière de traités internationaux et de projets CEDAW.

Travailler au niveau européen afin d'harmoniser les législations en matière de genre (famille, santé reproductive, asile, traite des êtres humains, etc.)

Lors des discussions en matière d'accords bilatéraux, prendre en compte la situation des droits des femmes dans le pays partenaire.

8. Santé

Créer une cellule «Santé des femmes» au sein du Service public fédéral Santé publique, comme cela existe en Irlande et en Espagne

Financer les associations qui luttent contre les mutilations génitales et sensibi-

liser tous les médecins à cette réalité.

S'orienter vers une contraception gratuite accessible à toutes, choisie dans un contexte d'information et de sensibilisation systématique et qui permettrait d'éviter le recours par défaut à l'avortement.

Financer le remboursement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus.

Egalité femmes/hommes : que propose-t-on aux femmes dans les programmes des partis ?

Telle était la question posée le 12 mai dernier lors de la réunion organisée à Amazone par la commission Politique et réunissant les présidentes des sections féminines des partis francophones.

Bénédicte Heindrichs pour Ecolo a précisé les 4 priorités de son parti :

°la lutte contre les violences faites aux femmes ;
°la lutte contre les inégalités sociales ;
°la mise en place de l'individualisation des droits sociaux;
°l'amélioration du Fonds de créances alimentaires.

Viviane Teitelbaum, qui remplaçait Corinne de Permentier pour le MR, a brièvement rappelé le travail accompli en faveur des femmes par certains ministres de son parti. Elle s'est attachée à commenter les différents points de notre mémorandum, en précisant pour chacun d'eux la position du MR : accord pour une bonne gouvernance et une compétence transversale pour l'égalité entre femmes et hommes, accord pour la tirette, pour promouvoir l'esprit d'entreprises, pour un label égalité femmes – hommes au sein des entreprises, pour un calcul plus souple des pensions, avec un système tenant compte entre autres des pauses-carrières, accord pour proposer des amendements à la nouvelle loi sur le divorce, etc…

Céline Frémault, qui représentait le cdH, a présenté une série de dossiers préparés par les femmes du cdH : Femmes et justice familiale; Femmes et santé; Femmes, emploi et sécurité sociale; Femmes et International.

Malheureusement nous n'avons pas eu de représentante du PS, **Christie Morreale** s'étant excusée en dernière minute pour raisons familiales. Christine de Jamblinne, présidente de la commission politique, qui animait le débat, a alors présenté brièvement une note de travail du PS qui nous avait été envoyée le jour même. Nous y avons retrouvé des thèmes tels que la lutte contre le sexisme et les violences, des propositions pour une politique de la famille cohérente ainsi qu'en matière de pensions, etc…

La matinée a été clôturée par l'une de nos vice-présidentes, Marie-Noëlle Vroonen-Vaes, après un débat très intéressant où les participantes ont interpellé les invitées sur des dossiers bien concrets, apportant ainsi à nos femmes politiques des informations que celles-ci ont promis de transmettre à leurs instances dirigeantes.

Créances alimentaires : suite et … pas fin !

À quelques jours de la Journée Internationale des Familles (15 mai), de l'anniversaire de l'ouverture du Service des Créances alimentaires (1er juin) et des élections législatives (10 juin), le CFFB a relayé un communiqué de presse rappelant les positions sur cette question qui fait encore toujours débat. Le voici :

la Plate-forme associative « créances alimentaires » vous informe sur :

1. **ses constats** relatifs aux trois ans d'existence du SECAL et à la pertinence de ce Service.

2. **ses revendications** aux futurs parlementaires afin qu'ils valorisent et rendent efficient l'outil de service public qu'ils ont créé en 2003 pour lutter contre le non-paiement ou le paiement irrégulier des pensions alimentaires.

Les associations membres de la Plate-forme déplorent **le manque total de volonté politique pour rendre visible** ce Service Public : 3 ans après son entrée en fonction, le SECAL ne totalise que 25.000 dossiers alors que toutes les estimations tournaient autour de 150.000 dossiers de créances alimentaires impayées ou payées irrégulièrement. Elles déplorent également **l'indigence des moyens financiers** octroyés à ce Service dès lors contraint de limiter son action visant à payer tous les mois des avances sur pensions alimentaires à un public très restreint. Elles revendiquent dès lors d'urgence **une campagne d'information** dont l'envergure soit à proportion de l'ampleur du phénomène des pensions alimentaires impayées contre lequel on veut lutter !

Elles demandent que tout soit mis en œuvre dans les services en contact avec le citoyen pour que le créancier d'aliment soit directement dirigé vers le Secal afin de réagir dès les premiers retards de paiement.

Elles exigent le **relèvement progressif des plafonds d'accessibilité** aux avances sur pensions alimentaires impayées, afin que chaque enfant-créancier d'aliment bénéficie d'un véritable appui de la collectivité pour lui garantir l'exécution des décisions de justice et la contribution de chacun de ses deux parents aux frais de son entretien et de son éducation.

Informations pratiques pour pouvoir faire appel au SECAL :

1. pour **récupérer** les pensions alimentaires impayées :

Deux conditions doivent être respectées:
- avoir un « titre exécutoire » c'est à dire un jugement ou acte notarié qui fixe le montant de la pension alimentaire
- que la pension alimentaire (pour les enfants ou pour l'ex-conjoint) n'ait pas été payée durant 2 mois – consécutifs ou non durant les 12 mois qui précèdent la demande.

2. pour pouvoir demander au SECAL de payer tous les mois des **avances** sur contributions alimentaires (= pour les enfants) :

En plus des deux conditions ci-dessus, il faut : que le revenu mensuel net du demandeur ne dépasse pas **1197 € + 57 € par enfant à charge** (ce montant est indexé chaque année)

Le montant des avances correspond au montant de la contribution alimentaire avec un maximum de **175 € par mois et par enfant**.

Pour toute info complémentaire : 0800/12302 (numéro vert du SECAL) Pour les adresses utiles : www.minfin.fgov.be. Pour toutes infos sur la Plate-forme associative Créances alimentaires:www.creances-alimentaires.be où vous trouverez un dossier très complet sur le SECAL et les créances alimentaires à la page « le SECAL vu par la Ligue des Familles ».

1000 femmes pour la Paix

Grand Rassemblement le samedi 20 octobre à Ypres

Le CFFB mène en 2007, en partenariat avec le Vrouwenraad, une campagne intitulée ' **La force des femmes = une chance pour la Paix** '.

Cette campagne vise entre autres, la mise en œuvre de la Résolution 1325 « Femmes, guerre et Paix » du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette dernière signée en 2000, reconnaît les rôles et droits des femmes dans les processus de négociation de paix et de reconstruction de la société.

Des millions de femmes s'engagent quotidiennement pour promouvoir la paix. Elles prennent soin des survivants, elles favorisent la reconstruction et créent une nouvelle culture de la paix. En 2005, 1000 femmes ont été proposées pour le prix Nobel de la Paix. Il s'agit de femmes du monde entier issues de toutes les couches sociales – paysannes, enseignantes, artistes ou politiciennes – qui s'engagent pour un avenir sans violence.

Femmes de Paix Autour du Monde (www.vrouwenkracht.net) vise à faire émerger un mouvement global de femmes pour la paix afin de rendre visibles l'histoire et le travail de ces femmes.

Notre intention est de faire connaître dans le monde entier les 1000 portraits de ces femmes, pour faire passer un message de paix et de dignité humaine. Car si la Résolution a été signée il y a 6 ans, elle n'est pas encore assez valorisée et connue du grand public, ni des politiciens d'ailleurs !

C'est pourquoi une exposition itinérante réalisée par une artiste belge, Els Aerts, a été mise sur pied.

Des activités multiples seront organisées **le 20 octobre prochain à Ypres**, Journée Internationale sur la Paix : une conférence internationale, une Marche pacifique, un parcours en moto, des promenades dirigées en ville mettant en lumière des femmes remarquables, une visite du musée Flanders Fields, des concerts,…

La soirée se clôturera de 18h45 à 20h par une Marche où nous vous attendons pour porter les portraits de ces '1000 femme de Paix ' à travers la ville.

Nous faisons appel à vous et à toutes les femmes de la Marche mondiale des femmes pour nous rejoindre et manifester par ce grand rassemblement votre volonté d'un monde de Paix.

Personne de contact :

Monique Bargibant au 02/229 38 21

cffb@amazone.be

LA FORCE DES FEMMES

=

UNE CHANCE POUR LA PAIX

Egalité, laïcité et mixité

Sommes-nous toutes d'accord ?

Une cinquantaine de femmes étaient présentes à l'invitation lancée par la nouvelle Commission 'Jeunes Femmes ' du CFFB, présidée par Maïté Abram le mardi 12 juin au restaurant d'Amazone.

Fatoumata Sidibé, Présidente du Comité belge (Wallonie-Bruxelles) de ***Ni putes, ni soumises*** avait été invitée pour ce premier « Dîner féministe ».

Ce mouvement né en France, porté par des femmes et des hommes, propose un projet de société dont les valeurs sont ***l'égalité, la mixité et la laïcité.***

La section belge a démarré il y un an : un pôle d'accueil est à présent ouvert à la « Maison des Arts » à Schaarbeek à Bruxelles. Il existe également une antenne à l'ULB. L'ouverture d'autres antennes sont prévues à Liège, Namur et Mons.

Fatoumata Sidibé a fait part de ses inquiétudes quant à la montée des violences envers les femmes et leur banalisation, la montée de certains communautarismes et intégrismes (qui ne concerne pas uniquement l'Islam) le sexisme ambiant, et tous les reculs pour les droits des femmes.

« Ni Putes, ni soumises » prône une laïcité politique, visant la séparation entre l'Etat et les religions. La laïcité doit être un rempart contre l'ingérence du religieux dans la vie publique.

Doit-on admettre que des hommes s'opposent en cas d'urgence à la prise en charge médicale de leur femme par un médecin masculin ? Que des évangélistes de « nouvelles Eglises » viennent prêcher dans les hôpitaux auprès des malades d'origine africaine pour les convaincre de prier pour être guéri du sida, plutôt que de suivre leur traitement rétroviral ? Qu'à chaque rentrée scolaire les Pouvoirs organisateurs doivent réaffirmer pour les écoles publiques l'interdiction de tout signe religieux ostensible, refuser l'ingérence des parents dans le programme de certains cours ?

Il ne s'agit donc pas de se focaliser sur une seule religion, mais de se battre contre l'obscurantisme quel qu'il soit.

Le Mouvement souhaite qu'on légifère en Belgique sur l'interdiction de tous signes religieux dans les écoles subventionnées par l'Etat et invite à signer une pétition dans ce sens.

En septembre, le 'guide du respect' *version belge* paraîtra. Ce véritable outil pédagogique d'éducation permanente, basé sur des témoignages de jeunes développe les valeurs du mouvement.

Pour en savoir plus : http://www.niputesnisoumises.be

Après l'intervention de l'oratrice, les participantes ont eu l'occasion d'intervenir dans le débat qui s'en est suivi.

ACTUALITES CFFB

Maïté ABRAM a clôturé cette soirée en invitant les participantes au prochain dîner féministe qui se penchera sur un thème de rentrée : « Où en est l'école de la mixité ? »

ENQUETE

Rôle des femmes au sein de la famille

La Commission 'Femmes et Monde Vieillissant' lance une enquête(*) auprès des femmes issues de tous les milieux et de plus de 60 ans.

Cette enquête a pour objectif de mieux situer la place des femmes de plus de 60 ans au sein de leur famille et comment elles voient leur avenir.

La Commission constate que la fin de vie est peu ou mal considérée par les plus jeunes et souvent insuffisamment préparée. Et cela pose ainsi, par manque d'informations, des choix difficiles.

La Commission souhaite savoir si cette génération de femmes souffre actuellement du poids des charges familiales et compte affiner son analyse en tenant compte de l'évolution de la vie des femmes et de celle des familles en général.

Toute contribution sera bienvenue et les remarques personnelles seront utiles. Les réponses proposées ne sont que des pistes et des exemples à additionner ou à compléter.

La Commission en tirera des conclusions dans la mesure où un nombre suffisant de réponses lui parviendra.

Merci d'avance à toutes !

(*) Elle peut-être obtenue par courriel pour être diffusée largement auprès de vos contacts et dans tous les milieux.

M.N.Vroonen-Vaes, Présidente de la Commission 'Femmes et Monde Vieillissant'

A DETACHER ET A RENVOYER

Questionnaire –guide pour un témoignage personnel anonyme demandé aux femmes de 60 ans et plus ………… A renvoyer pour le 15 septembre !!

Petites formalités ...pour vous situer Merci !

J'ai ……………ans
J'habite dans la région de ……
Je suis : célibataire—mariée ou en couple–divorcée-veuve (*)
Je suis : fille (d'un parent vivant) - mère—grand-mère (*)
(*) Biffer mention inutile

Dans le corps de l'enquête, veuillez biffer les réponses inutiles et faire vos commentaires pour compléter l'éventail de choix

Ma place AU SEIN DE LA FAMILLE :

1. **<u>Par rapport à mon/mes parent(s), je suis une fille :</u>**
   ° Proche d'eux qui leur rend souvent visite
   ° Qui les soutient, qui les aide pratiquement ………………………
   ° Qui les voit peu ou pas
   - ……………………………………………………………………………

Ce que je fais pour eux je le fais :
° Parce que j'ai été élevée comme ça
° Parce que c'est un juste retour des choses
° Parce qu'ils me le demandent
- ……………………………………………………………………………………

Ais-je le sentiment de sacrifier d'autres choix, lesquels
- ……………………………………………………………………………………

Serait-il possible de se tourner vers des services existants :
° Pour se décharger de plusieurs tâches
° Pour avoir plus de temps pour le côté affectif et relationnel
° Parce qu'ils/nous en avons les moyens
° Parce qu'ils l'accepteraient
- ……………………………………………………………………………………

2. **<u>Par rapport à mes enfants, je suis une mère :</u>**
   ° Qui leur rend souvent visite et les reçoit régulièrement
   ° Qui les soutient, qui les aide (moralement / financièrement)
   ° Qui habite loin d'eux
   ……………………………………………………………………………………

Ce que je fais, je le fais :
° Parce que c'est la moindre des choses
° Parce que j'en ai envie
° Parce qu'ils me le demandent
- ……………………………………………………………

L'équilibre familial entre générations :
° existe avec des efforts communs
° nécessite un dialogue
° est difficile à trouver parce que …………………………………………
-……………………………………………………………………………………
° varie beaucoup d'un enfant à l'autre
- ……………………………………………………………………………………

J'attends de mes enfants :
° qu'ils m'aident, maintenant/dans le futur :
pour ……………………………………………………………………………
° qu'ils ne m'aident pas mais me donnent leur affection
……………………………………………………………………………………

3. **<u>Par rapport à mes petits-enfants, je suis une grand-mère</u>**
   ° Qui leur rend souvent visite et/ou les reçoit régulièrement
   ° Qui s'en occupe, qui les aide (moralement -scolairement– financièrement pour décharger les parents)
   ° Qui partage ces tâches avec le grand-père
   - ……………………………………………………………………………

Je le fais :
° Parce que je le souhaite
° Parce qu'ils ont besoin de moi
° Parce que j'en ai les moyens
° Pour éviter les reproches de ……………………………………………
- ……………………………………………………………………………………

Ai-je le sentiment de sacrifier des projets pour eux, et si oui :
° lesquels……………………………………………………………………

A DETACHER ET A RENVOYER

A renvoyer pour le 15 septembre !!!

D'autres pourraient-ils me remplacer ?
° Oui, pourquoi ? ……………………………………………………………
° Non, pourquoi ? …………………………………………………………
- ……………………………………………………………………………

Le rôle du grand-père est-il le même que le mien ?
……………………………………………………………………………
Qu'est-ce qui me semble important à leur transmettre ?
……………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………

4. Je vis en couple

Mon conjoint : travaille-est retraité-est dépendant de moi-en meilleur santé que moi

Mon rôle :
° J'assume travail, tâches ménagères et familiales
° Nous partageons les responsabilités
° Je cherche à rester coquette et dynamique
° Je me sens autonome
° J'assume le rôle d'une auxiliaire de vie
° Nous faisons appel à de l'aide extérieure
- ……………………………………………………………………………

Je le fais :
° Parce que j'en ai envie
° Parce que nous l'avons décidé ensemble
° Parce que c'est mon rôle
° Parce qu'on me l'impose
- ……………………………………………………………………………

Ai-je le sentiment de me sacrifier ?
° Si oui, comment ?…………………………………………………
° Qu'est-ce que ce choix m'apporte ?……………………………
- ……………………………………………………………………………

Serais-je prête à me tourner vers des services existants, si nécessaire, pour :
° Me permettre de me décharger de plusieurs tâches
° Avoir plus de temps pour le côté affectif et relationnel
° M'occuper plus de moi et de ma santé
- ……………………………………………………………………………

MON PROPRE FUTUR

Je ressens mon âge comme…………………………………………………………
……………………………………………………………………………

J'imagine/ j'espère mon avenir ……………………………………………
……………………………………………………………………………
Comment pourrait-on se préparer au grand âge et à la mort ?
……………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………
S'il m'arrive, dans les années à venir, de devenir dépendante, je souhaiterais
……………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………
Est-ce que j'estime être bien informée des possibilités d'aide et de lieux de vie qui s'offrent aux personnes dépendantes ……………………
……………………………………………………………………………

Réflexions supplémentaires que vous souhaitez faire :
……………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………
……………………………………………………………………………

A renvoyer svp avant le 15/09/2007, soit
Par courriel : mnvroonen@skynet.be
Par fax au CFFB : 02/229 38 20
Par courrier au CFFB, Commission Femmes et Monde Vieillissant
rue du Méridien, 10 à 1210 Bruxelles

Tristesse

Suzanne Oschinsky qui a été pendant de longues années Présidente de notre commission Ethique et Présidente de l'Association des femmes avocats, nous a récemment quittées.

Nous avons aussi appris le décès de *Bernadette Michel*, ancienne coordinatrice du Centre Féminin d'Education Permanente.

Nos pensées émues vont à leurs proches et notre profonde gratitude à ces deux personnalités qui avec dévouement et ténacité ont apporté leurs compétences et leur enthousiasme à la progression de la cause des femmes.

AGENDA

4 septembre 2007—**Dîner féministe**
A Amazone, 10 rue du Méridien, 1210 Bruxelles
« Où en est l'école de la mixité ? »
Par Nadine PLATEAU, Présidente de la commission Enseignement du CFFB
De 19h 15 à 21h 15
P.A.F. : 15 €
Inscriptions :
Personne de contact : Maïté ABRAM
CFFB : cffb@amazone.be
Tél : 02/ 229 38 21 Fax : 02/229 38 20

en *septembre 2007*—**Conférence**
A Amazone, 10 rue du Méridien, 1210 Bruxelles
« Comment les femmes vivent-elles la sclérose en plaques au quotidien ? »
Par Marianne CHARLIER, Neurologue
De 19h15 à 20h30
Inscriptions : CFFB : cffb@amazone.be
Tél : 02/229 38 21 Fax :02/ 229 38 20
Confirmation de la date sur demande

1000 femmes pour la Paix

20 octobre à Ypres—Marche
Rassemblement à partir de 18h
Discours des présidentes du CFFB et du NVR
18h45 : Marche pacifique à travers la ville
Clôture vers 20h

Inscriptions :
Personne de contact : Monique BARGIBANT

Possibilité de transport par cars : à réserver au 02/229 38 21
cffb@amazone.be
Tél : 02/ 229 38 21 Fax : 02/229 38 20

Rappel cotisation année 2007

- Membres individuelles 18 euros
- Demandeuses d'emploi/étudiantes 5 euros
- Associations 63 euros

Sur les comptes 310-1660827-79 / 000-1173997-06 / 001-633070-27

Exonération fiscale pour tout don de 30 euros minimum

D/2007/4640/2

Bureau de dépôt : 1030 Bruxelles

N° P301053

TRIMESTRIEL

Juin-Juillet-Août 2007